



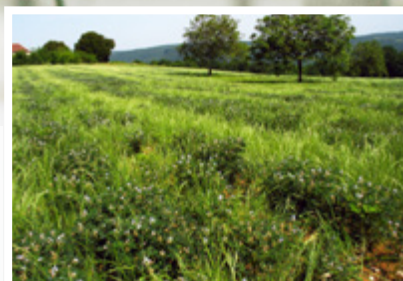
TERR'ACTIF

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LES AGRICULTEURS

Quelle météo depuis le début de l'année ? **p.4**



Les IAE, nouveautés de la conditionnalité **p.14**



Dossier de l'édition :

Intégrer la compétence
Ressources Humaines
à vos exploitations

p.6



N°9 -MAI 2022



Arnaud BESSÉ,
Président de
la Chambre
d'agriculture
de Loir-et-Cher

Depuis la fin du mois de février, l'Ukraine subit les assauts de la Russie. Nous exprimons toute notre solidarité avec le peuple ukrainien qui vit aujourd'hui les heures les plus sombres de son histoire moderne.

Les impacts de cette guerre sont visibles à différents niveaux de notre économie nationale, notamment sur la filière agricole. C'est pour cela que le réseau des Chambres d'agriculture se mobilise pour informer, conseiller et accompagner les entreprises agricoles et forestières dont l'activité est impactée, entre difficultés d'approvisionnement, hausse des coûts de l'énergie, tensions sur les trésoreries ou encore baisse des marges.

N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture qui est à votre disposition pour vous accompagner dans les dispositifs d'état et sur toutes les conséquences techniques.

De manière plus locale, le printemps est arrivé fugacement en Loir-et-Cher avec des températures plus hautes que la moyenne, ayant incité les plantes à la floraison. Comme l'an dernier, cette période de chaleur a été suivie par un épisode de gel et même de la neige début avril. Les arboriculteurs sont les principaux touchés par ces températures basses mais certains viticulteurs font également face à des pertes de cultures. Les services de la Chambre d'agriculture se tiennent à vos côtés pour vous accompagner en cas de difficultés.

Ce printemps marque le retour des événements de communication vers le grand public après deux années d'arrêt lié à la crise sanitaire. Les Portes Ouvertes de Bienvenue à la Ferme se sont ainsi déroulées le weekend de Pâques et en mai, c'est le comice qui fera son grand retour sur la commune de Morée. L'occasion de communiquer positivement vers l'ensemble de la société pour faire découvrir filières agricoles, métiers, produits et animaux de la ferme au plus grand nombre !

LES MOTIONS

PRISES À LA SESSION ORDINAIRE DU

14 MARS 2022

SUPPRESSION DE LA BASAMID ET PLANTS DE FRAISIERS

Considérant que les plants de fraisiers ne peuvent être commercialisés que s'ils respectent des normes sanitaires et certifiés sains par le SOC, constatant que le dernier produit phytosanitaire homologué en France pour la désinfection des sols, la BASAMID n'a pas été reconduit par l'ANSES, alors que dans les autres pays européens, les pépiniéristes ont à leur disposition plusieurs matières actives efficaces,

la Chambre d'agriculture demande que la BASAMID soit encore autorisée pour la désinfection des sols de pépinières, indispensable à la production de plants de fraisiers en sol, et dans des conditions d'utilisation soutenables.

« La recherche variétale française disparaîtra ainsi que ses variétés qualitatives telles que la Gariguette, la Mara des bois ou la Charlotte, les producteurs de fraises n'auront pas d'autres choix que d'être sous la dépendance des pépiniéristes étrangers et de leurs variétés »

CONJONCTURE AGRICOLE

Considérant la crise géopolitique internationale induite par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi que la hausse des facteurs de production agricoles : alimentation animale, bâtiments, gaz, gazole non routier, engrais, matériel, services d'entretien, SMIC... impactant toutes les productions et tous les systèmes agricoles,

la Chambre d'agriculture s'inquiète du risque de rétorsion contre les produits agricoles européens et français suite aux sanctions économiques de l'Union Européenne contre la Russie ainsi que de l'impact économique de la flambée du prix des intrants sur la viabilité économique des exploitations et sur la pérennité de la production agricole

MAEC EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Considérant les premiers éléments portés à connaissance du réseau des Chambres d'agriculture des futurs dispositifs MAEC systèmes et localisées, MAEC zone Bas Potentiel et MAEC de transition,

la Chambre d'agriculture demande, vu la très faible enveloppe, la pleine mobilisation des crédits MAEC de transition sur la première année de programmation, et l'activation des volets « transition bas carbone » et « autonomie protéique des élevages » avec un accès ouvert à tous systèmes d'exploitation.

« La faiblesse des enveloppes attribuées au Centre-Val de Loire ne permettra pas d'accompagner massivement les exploitations de la région dans la transition agro-écologique »

UKRAINE

LES CONSÉQUENCES POUR L'AGRICULTURE

En début d'année, la conjoncture des matières premières est au plus haut comparée à l'année passée. On note des augmentations de 90% pour les engrais et amendement, de 35% pour l'énergie et de 15% pour l'alimentation animale.

Derrière cette hausse des matières premières, se trouvent plusieurs raisons : la reprise économique post-covid associée à une politique de contrôle des pays de l'OPEP mais aussi une hausse des importations de la Chine et de l'Union Européenne. Cette hausse de l'énergie conjuguée à une réduction des exportations des pays producteurs et à une hausse des importations des grands pays agricoles entraîne une flambée des engrais en particulier des engrais azotés.

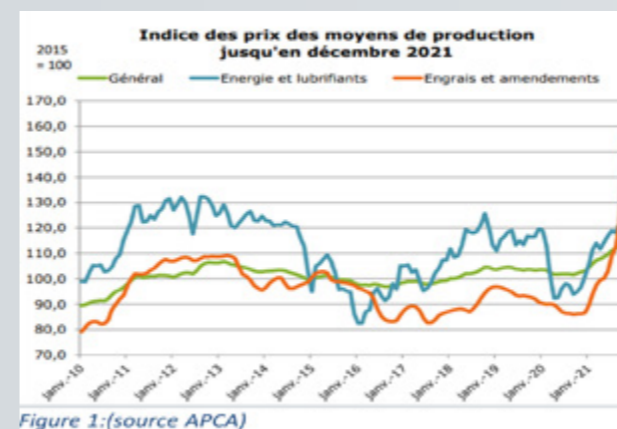
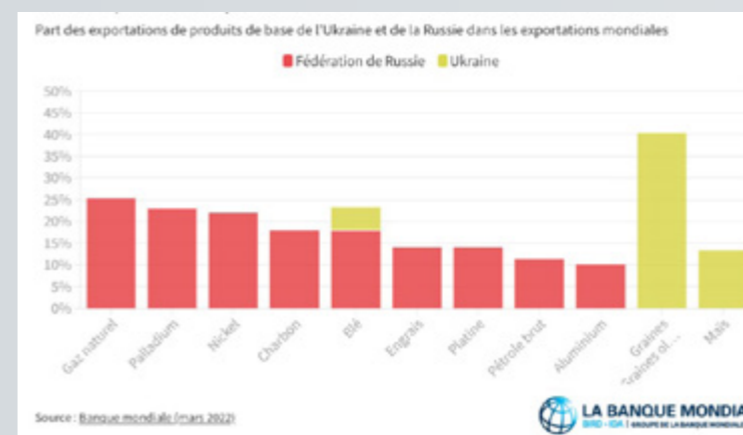


Figure 1: (source APCA)

Quel impact du conflit russo-ukrainien ?

La Russie et l'Ukraine ont une place prépondérante dans les échanges mondiaux de nombreuses matières premières.

L'impact du conflit entre les deux pays sur les cours des grains et des intrants agricoles (fuel et engrais) s'annonce majeur.



Source : Banque mondiale (mars 2022)

SOMMAIRE

Les brèves de l'agriculture	4
Dossier de l'édition : intégrer les Ressources Humaines	6
La gazette des groupes	10
La Chambre à votre service	12
Réglementation	14

Quelles conséquences sur les coûts de production* en élevage ?

Les hypothèses 2022 indiquent des hausses sur les trois postes majeurs des exploitations d'élevage de ruminants à savoir l'alimentation, la fertilisation et le carburant. En système bovin viande, ces trois postes représentent 15% du coût de production, 20% en caprin lait et 25% en bovin lait.

Caprin, spécialisé lait		
€/ 1000L	2021	Hausse intrants
Impact Hausse des intrants		+ 61€/ 1000L
Coût de production	873	934€/ 1000L
Prix de revient	765	826€/ 1000L
Bovin lait, polyculture élevage		
€/ 1000L	2021	Hausse intrants
Impact Hausse des intrants		+ 29€/ 1000L
Coût de production	406	435€/ 1000L
Prix de revient	348	377€/ 1000L
Bovin viande, naisseur + cultures		
€/ 100kg vif	2021	Hausse intrants
Impact Hausse des intrants		+ 25,5€/ 100 kg vif
Coût de production	397€/ 100 kg vif	422,5€/ 100 kg vif
Prix de revient	272€/ 100 kg vif	298€/ 100 kg vif

*Le coût de production correspond à l'ensemble des charges engagées (opérationnelles + structures) pour produire 1 000L de lait. Le prix de revient correspond au prix du lait pour rémunérer la main d'œuvre exploitante sur l'atelier à 2 sMIC/UMO, déduction faite des autres produits de l'atelier.

Face aux impacts de la crise consécutive à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le gouvernement français a présenté un plan de résilience le 16 mars 2022 qui a pour objectif de protéger à court terme l'activité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

La Chambre d'agriculture est présente pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner.

Marthe VIVANT, Conseillère entreprise (coût de production et étude économique) : 06 76 38 27 37

Marc MERCIER, Conseiller RH : Veille, information et orientation sur le dispositif résilience : 06 67 49 37 80

Lore LIGONIERE, Conseillère PAC réglementation : 06 83 81 93 78

Mise en place de numéros dédiés

02 54 44 64 11 / 02 54 78 75 75 (9h-12h / 14h-17h)

De janvier à mars 2022

UNE PLUVIOMÉTRIE DÉFICITAIRE



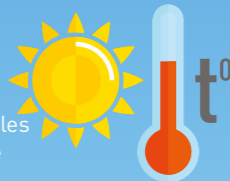
- 42%

en comparaison des moyennes décennales

DES TEMPÉRATURES DOUCES

+ 0,9°C

en comparaison des moyennes décennales mais avec un ensoleillement moindre



DES VALEURS NÉGATIVES EN AVRIL

- 2,9°C à Monthou-sur-Cher
- 5,3°C à Maslives
- 6,7°C à Nouan-le-Fuzelier

QUELLE MÉTÉO DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE ?

Une pluviométrie déficitaire et des gelées printanières.

De janvier à mars, les journées ont été peu ensoleillées. Mais cette grisaille persistante n'a pas apporté les précipitations tant attendues. Bien au contraire, les trois premiers mois de l'année se sont révélés déficitaires en pluviométrie avec notamment une baisse de 42% de celle-ci sur cette période.

Quelques précipitations sont finalement arrivées au début du printemps mais pas suffisamment pour balayer l'inquiétude due au manque d'eau.

Au niveau des températures, ces dernières auront été douces avec une température moyenne supérieure de 0,9°C.

Mais le début du mois d'avril aura vu un retour brutal du froid ayant pu impacter les filières viticoles, arboricoles et horticoles. Le réseau des stations météo de la Chambre d'agriculture a notamment enregistré des valeurs de -2,9°C à Monthou-sur-Cher, de -5,3°C à Maslives et de -6,7°C à Nouan-le-Fuzelier sur la difficile matinée du lundi 04 avril.



PORTES OUVERTES D'AGRILOCAL

Les Portes Ouvertes Agrilocal 41 ont eu lieu les 16 et 30 mars dernier aux vergers du Closeau à Mont-Près-Chambord et aux Abattoirs du Perche Vendômois à Vendôme. Une trentaine de personnes était présente.

Ces deux demi-journées ont permis aux acheteurs de la restauration collective de rencontrer et de visiter deux de leurs fournisseurs. L'objectif de ces rencontres était de permettre aux établissements de connaître les manières de produire et de transformer des produits achetés à travers l'outil, mais aussi d'échanger sur les modes de distribution et de commercialisation.

Aux Abattoirs du Perche Vendômois, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ainsi que l'association Bœuf Fermier du Maine sont venus témoigner sur la mise en place de la filière Label Rouge « Le Grand Bœuf » sur leur territoire, les abattoirs et la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire faisant également partie du projet. L'idée était de partager leur expérience auprès des acteurs présents : élu du Conseil Départemental, Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, chefs cuisiniers et gestionnaires d'établissements.

Plus d'informations : www.agrilocal41.fr

L'ÉVÉNEMENT À VENIR

TECH&BIO

> le 24 mai 2022 à Rechinon-Rians (18)



Le rendez-vous de l'Agriculture Biologique en région Centre-Val de Loire.

Cet événement sera un lieu d'échange et de rencontre qui permettra aux agriculteurs, conventionnel, bio, et plus largement à l'ensemble des professionnels du monde agricole, de découvrir, d'innover ou encore de se perfectionner aux techniques bio et alternatives en grandes cultures et légumes.

Plus d'informations : tech-n-bio.com/fr/les-rendez-vous

LE CHIFFRE DE L'ÉDITION

C'est le nombre de rendez-vous agricole territorial organisé par la Chambre d'agriculture entre décembre 2021 et mars 2022.

5

Informez des évolutions réglementaires les acteurs de la filière agricole. De nombreuses évolutions sont à prévoir dans les mois prochains parmi lesquelles la réforme de la PAC, l'entrée en vigueur du CSP, les travaux autour du Varenne de l'eau... Ces rendez-vous agricoles territoriaux ont permis des échanges de proximité entre agriculteurs, représentants de collectivités et élus agricoles.

Retrouvez les replays sur la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher



SEMAINE DES MÉTIERS DES AGRICULTURES

Un événement valorisant la filière agricole. Du 14 au 20 mars, la Semaine des Métiers des Agricultures a pris place en région Centre-Val de Loire. Ce nouvel événement avait pour objectif de mettre en avant les différents métiers de la filière agricole pour augmenter leur notoriété et leur attractivité. Quatre rencontres ont ainsi été programmées sur le Loir-et-Cher, organisées par différentes structures agricoles, dont la Chambre d'agriculture.

Retrouvez les résumés des rencontres sur notre site : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr



©Thierry Lebert

LES BUSARDS SONT ARRIVÉS

Après avoir passé l'hiver en Afrique, les busards sont de retour en Petite Beauce ! Depuis le mois d'avril et jusqu'en août, une campagne de suivi va être menée. Elle portera sur le Busard cendré, le Busard Saint Martin et le Busard des roseaux.

Cette campagne sera animée par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO CVDL) et l'association Loir-et-Cher Nature.

Contact : Laura Moutfi - 02 54 55 20 16 laura.moutfi@loir-et-cher.chambagri.fr

DATURA

RAPPEL DES RÈGLES DE PROTECTION

Une plante dangereuse pour l'Homme et l'Animal. Le datura contient des substances toxiques qui peuvent agir sur le système nerveux central des hommes et des animaux, entraînant des troubles cardiaques. Même en très faible quantité, leur ingestion peut provoquer une intoxication. Ses graines se disséminent très facilement et ont tendance à être résistantes au désherbage.

Il peut mesurer jusqu'à 2 mètres de haut et se reconnaît à son odeur désagréable au froissement. Doté de fleurs blanches en forme d'entonnoir, le datura possède également des fruits couverts d'épines et contenant les fameuses graines toxiques.

Le datura peut se développer dans toutes les cultures estivales : maïs, millet, sarrasin, soja, tournesol, sorgho mais aussi dans les carottes, lin, dans les couverts d'interculture, pommes de terre et dans le colza. Le broyage des graines multiplie par trois la toxicité.

En pâture, les animaux ne le consomment pas mais, à maturité, quand le fruit est au sol, les animaux peuvent s'intoxiquer en consommant l'herbe autour.

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

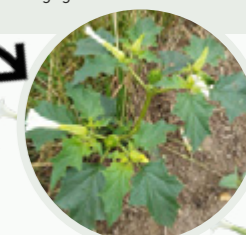
Contact : secretariatgc@loir-et-cher.chambagri.fr

AGRICULTEUR Que faire si j'ai du DATURA dans mes cultures ?

- Ne surtout pas laisser monter à graine**
- Pour les plantes non montées à graine, **les arracher manuellement** en utilisant un roto file ou roto lame ou broyeur y compris en bordure des champs, des fossés et dans les passages d'enrouleurs
- Sortir les résidus de la parcelle** car les graines non mûres vont quand même finir leur cycle et être capables de germer
- Porter des gants, une combinaison et une visière** afin d'éviter les risques de brûlures
- Pour les plantes déjà à graine, dans la mesure du possible, les sortir de la parcelle et **les composter à 70°C minimum sur une plateforme étanche** afin de s'assurer de la non-viabilité des graines
- Ne pas les brûler**, les fumées dégagées sont extrêmement toxiques

DATURA, ATTENTION DANGER

Il s'agit d'une plante herbacée toxique pour l'homme et l'animal, même en faible ingestion. Ses graines se disséminent facilement, leur nombre ne cesse d'augmenter sur le département.





Dossier écrit en collaboration avec la FNSEA41



Intégrer la compétence Ressources Humaines à vos exploitations

« L'agriculture joue un rôle dans l'attractivité d'un territoire, d'un point de vue économique et social, en contribuant à la création d'emplois dans les milieux ruraux »

Une grande partie des Français s'accorde sur le fait que l'agriculture est un secteur important de l'économie du pays.

Elle produit des biens destinés à l'alimentation, elle contribue à la création et au maintien d'emplois dans les milieux ruraux et elle participe également à l'entretien du paysage. Ces activités permettent ainsi au territoire d'être attractif, notamment dans le cadre du tourisme. Mais c'est un secteur d'activité qui doit, aujourd'hui plus que jamais, faire face à l'évolution de la société, sans y avoir été préparé.

En effet, les nouvelles générations tiennent à leur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. De nouvelles modalités de gestion du travail sont ainsi à intégrer dans les stratégies des entreprises, qu'il s'agisse du recrutement, des conditions de travail mais également du rôle du chef d'exploitation.

Un axe qui peut se révéler complexe à travailler tant il fait appel au ressenti et au relationnel entre les différents acteurs de la vie de l'exploitation.

LES RESSOURCES HUMAINES, UNE CLÉ POUR SÉRÉNISER VOTRE EXPLOITATION

La complexité de l'acte de recrutement réside principalement dans la capacité de l'entreprise à proposer des offres attractives pour les nouvelles générations de salariés (x, y, z).

En effet, le décalage des valeurs entre l'employeur et le salarié peut expliquer, en partie, les difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel. La jeune génération aspire à donner du sens à ce qu'elle fait dans le travail, en priorisant la qualité de vie, tant dans le travail qu'à titre personnel, même si elle souhaite pouvoir s'accomplir dans la vie professionnelle.

L'enjeu de l'adaptation des entreprises agricoles aux nouvelles générations de candidats à l'emploi passe par le développement d'une gestion des Ressources Humaines, à l'écoute des besoins et des motivations des salariés.

Dans ces conditions, on comprend aisément qu'il apparaît nécessaire de tendre à une organisation flexible capable de s'adapter aux besoins de la vie privée des salariés.

Cette adéquation apparaît complexe à mettre en œuvre au regard des contraintes liées à la production agricole des différentes filières. C'est pourquoi, une analyse des processus de travail, spécifique à chaque entreprise, représente un moyen de créer une organisation fonctionnelle. Cette démarche facilite l'évaluation du besoin de main d'œuvre nécessaire à la mise en place de conditions de travail acceptables, aussi bien pour les salariés, que pour les responsables d'exploitation. Bien entendu, la gestion du personnel devra tenir compte de la stabilité économique de l'entreprise.

INSCRIRE LES RESSOURCES HUMAINES DANS VOS STRATÉGIES

La maîtrise de la gestion des relations humaines est aujourd'hui devenue un outil d'amélioration de la qualité de vie au travail et de santé pour l'ensemble des acteurs concernés par la vie de l'exploitation agricole, qu'il s'agisse des associés, des salariés ou des proches.

Les relations de travail au quotidien ne s'improvisent pas. La démarche de prise en compte des ressources humaines s'inscrit en permanence dans la recherche de compromis, à travers un dialogue qui tolère le débat contradictoire dans le respect des acteurs de l'exploitation. Cette relation particulière permet l'implication et favorise l'adhésion aux projets de l'entreprise.

Le responsable d'entreprise a la possibilité de s'engager dans une réflexion de développement des ressources humaines et managériales. Cela lui donnera notamment l'opportunité d'élaborer sa stratégie de gestion du personnel, en développant des outils et des dispositifs de mobilisation des salariés.



L'EMPLOI AGRICOLE AUJOURD'HUI

Le secteur agricole est pourvoyeur d'emplois dans le département, notamment les filières viticoles, maraîchères et polyculture/élevage. Cependant, il faut reconnaître que l'agriculture reste peu attractive.

Si les problèmes de mobilité et de logement sont des freins évidents, les méthodes managériales des employeurs ne sont pas étrangères à leurs difficultés, à commencer par leur manque d'anticipation et de communication.

Evidemment, ce phénomène est amplifié par le contexte global de l'emploi en ce moment. Avec un taux de chômage inférieur à 6,5% en moyenne, les candidats sont rares, et les personnes aptes et motivées ont pléthore de choix pour travailler. Ils peuvent facilement choisir le lieu et les conditions.

94% des postes de saisonniers agricoles sont pourvus chaque année. Pour les offres en CDI, plus qualitatives et exigeantes en compétence, ce taux baisse à 65%. Le recrutement de personnel qualifié et permanent est réellement en crise, alors que l'agriculture offre de vraies perspectives.

En effet, le déploiement de la robotique et des automates (robot de traite, drone, autoguidage...), tout comme le développement de la production d'énergies, permet la création de postes plus élaborés et techniques. Mais ces mutations imposent que les employeurs évoluent aussi.

Clarification du rôle et de la place du salarié, responsabilisation, formation, planification et organisation du travail sont autant de points clés à améliorer, pour une professionnalisation du recrutement, une facilitation de l'accueil et de l'intégration des nouveaux collaborateurs... et donc une meilleure fidélisation.

Rémy Dubois, Chargé de mission Emploi, FNSEA Centre-Val de Loire



LES CHIFFRES-CLÉS DE L'EMPLOI AGRICOLE EN LOIR-ET-CHER

Chiffres 2021 (sources : MSA et recensement agricole)

D'ailleurs, un projet de production se doit de prendre en compte le besoin et le mode de gestion de la main d'œuvre, dès sa conception, en fonction des objectifs à atteindre en termes de qualité, de délais, de rentabilité, de durabilité...

Cela se concrétise souvent par une analyse fine des postes de travail qui donne lieu à l'élaboration de fiches de poste qui s'inscrivent dans le processus d'optimisation de l'organisation et de rationalisation du travail.

Dans ce cadre, le chef d'exploitation peut se faire accompagner et dispose d'un financement OCAPIAT pour réaliser un diagnostic et bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines qui l'aidera à poser les bases de sa relation avec son personnel. A cette occasion, il pourra échanger et se projeter sur les moyens à employer pour fidéliser son personnel, en tenant compte notamment, des étapes clés de l'accueil et de l'intégration d'un nouveau salarié.

Des dispositifs d'aide à l'intégration et à la formation des salariés existent également pour accompagner les recrutements, tels que le **DEFI emploi** financé par OCAPIAT ou **objectif compétences d'ARDAN** Centre, qui facilitent le développement ou la pérennisation de l'activité de l'entreprise.

Cela permet d'intégrer et de former progressivement au poste de travail un nouveau collaborateur en bénéficiant d'une aide à la formation et/ou d'un allègement du coût de la rémunération selon le dispositif engagé. L'entreprise peut ainsi, pendant une période de 6 mois, qualifier sa main d'œuvre et tester la viabilité de son projet. Le salarié quant à lui bénéficie d'une période d'intégration pour évaluer si le poste lui convient.

La dimension RH ne se limite pas au recrutement du personnel, elle concerne également les relations entre associés, la transition professionnelle liée à la retraite ou le changement professionnel. Dans ce cadre, le **bilan de compétences** ou l'**entretien d'étape professionnelle** peuvent être mobilisés, tout comme d'autres accompagnements selon la situation évoquée, tel que la médiation, le coaching...

Un accompagnement personnalisé vous aidera à prendre du recul pour repérer les changements à mettre en œuvre et finalement faciliter vos prises de décisions à partir d'éléments concrets que vous aurez su identifier avec votre conseiller.

On peut considérer que tout ce qui concerne la dimension humaine et la vie au travail implique la gestion des Ressources Humaines, incluse au fonctionnement global de l'entreprise.

Il peut être complexe d'intégrer ces nouvelles activités au fonctionnement d'une entreprise déjà bien en place car elles induiront des changements dans votre gestion.

Un conseiller de la Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans cette réflexion complexe de

développement des Ressources Humaines, ou dans vos démarches personnelles de transition et de changement professionnel, telles que la réorientation professionnelle, le soutien dans les périodes de doute, la préparation à la retraite...

De nombreux partenaires vous accompagnent au quotidien dans vos démarches de conseil, de recrutement du personnel et de valorisation des filières agricoles. On retrouve notamment le groupement d'employeur, le service

de remplacement, la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles, la Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher, Transvaloire, Pôle-emploi OCAPIAT votre OPCO ou encore l'Association Régionale Emploi Formation en Agriculture. Tous participent en partenariat au comité de développement de l'emploi départemental du Loir-et-Cher piloté par la Préfecture du Loir-et-Cher, la DDETSPP 41, la Région Centre-Val de Loire et la Chambre d'agriculture.



DES INITIATIVES ET DES SOLUTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

INTERVIEW

« Le groupement d'employeur peut répondre à plusieurs situations de recrutement, qu'il s'agisse d'un accroissement temporaire d'activité, de contrats saisonniers ou encore du remplacement d'un salarié absent. »

Le partage de main d'œuvre représente une des solutions possibles pour adapter son besoin de personnel à une charge de travail évolutive et soumise aux variations saisonnières. Nous avons rencontré Hugues SAVAR animateur du groupement d'employeur du Loir-et-Cher (GE 41), pour mieux comprendre cette démarche de partage de main d'œuvre.

Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est un groupement d'employeur ?

Un groupement d'employeur est une association qui a pour objectif d'embaucher du personnel afin de le mettre à disposition de ses adhérents. Le but est de créer des postes avec des contrats de travail à temps plein, plus attractif pour les candidats.

La spécificité du GE 41 est qu'il est exclusivement dédié aux entreprises agricoles cotisant à la MSA. Notre activité répond principalement au besoin de recrutement de main d'œuvre saisonnière, mais nous pouvons également être support pour plusieurs entreprises dans le cadre d'un contrat de partage de main d'œuvre.

Ainsi, le groupement d'employeur répond à plusieurs situations de recrutement, qu'il s'agisse d'un accroissement temporaire d'activité, de contrats saisonniers ou encore du remplacement d'un salarié absent. La difficulté réside dans le fait que le secteur agricole est un secteur en forte tension avec assez peu de personnel disponible sur le marché du travail.

Quels sont les avantages à faire appel au Groupement d'Employeur ou de créer un groupement d'employeur ?

Le groupement d'employeur permet de bénéficier de personnel à la demande dans la limite des règles et des engagements établis par l'ensemble des adhérents.

Le GE 41 s'occupe de toute la démarche liée à l'embauche, de la recherche du candidat au recrutement, avec la rédaction du contrat de travail, les déclarations et la gestion de la fiche de paie. Ainsi, l'employeur peut bénéficier d'un salarié pour le temps de travail dont il a besoin, sans avoir à s'occuper des charges administratives. Il recevra simplement la facture sur la base des heures utilisées.



Hugues SAVAR

Animateur du groupement d'employeur du Loir-et-Cher

Notez que nous embauchons de la main d'œuvre localement ce qui réduit les difficultés liées au logement ou à la mobilité.

Bien souvent on me parle du coût lié au groupement d'employeur, mais il faut prendre en compte que c'est une prestation clé en main sans surcoût, tout est compris.

Qui peut faire appel au GE 41 ?

Tous les employeurs agricoles peuvent faire appel au groupement d'employeur du Loir-et-Cher. Nous comptons environ 80 adhérents au GE 41 pour 13 800 heures de travail en 2021.

Selon vous, quelles sont les attentes des salariés aujourd'hui ?

Les salariés cherchent une meilleure reconnaissance de leur profil professionnel, ils souhaitent que leur expérience soit reconnue et que cela se traduise sur leur salaire.

Et que recherchent les employeurs agricoles ?

Ils recherchent du personnel fiable, qui respecte leur engagement contractuel : les horaires, la durée de leur contrat... Bref, des personnes motivées qui s'impliquent dans leur travail.

Propos recueillis par Marc Mercier, Conseiller Ressources Humaines à la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher



LOIR-ET-CHER

Les tours de plaine : la rencontre des céréaliers du département - **de février à mars 2022**

Plusieurs sessions de tours de plaine ont eu lieu, organisées dans le cadre de l'offre d'accompagnement Grandes Cultures. Ces rencontres, adaptées et ancrées sur vos territoires, permettent l'échange et le transfert d'informations entre agriculteurs mais également avec le conseiller de secteur.

Ainsi, le vendredi 11 mars, un tour de plaine s'est tenu à Mennetou-sur-Cher au sein de l'EARL Coustre. Celui-ci a notamment été l'occasion de visualiser une parcelle de blé avec des problèmes de carence en manganèse, une problématique caractéristique des sols sableux soufflés de Grande Sologne.

Les exploitants présents ont ainsi échangé sur ces difficultés pour rechercher ensemble une solution grâce au partage d'expérience.



MONTHOU-SUR-CHER

Journée caprine, une filière qui a de l'avenir ! **21 janvier 2022**

Plus de 45 participants se sont réunis au sein de l'EARL du Fay à Chitenay, accueillis par Lola Jouan et Amandine André, récemment installées.

De nombreux échanges ont eu lieu autour de leur installation mais surtout autour de la demande croissante du marché pour des fromages de chèvre, notamment sous AOP Selles/Cher. Aujourd'hui, les deux éleveuses écoulent une grande partie de leur production via la vente directe.

Une journée riche en échanges, preuve que la filière a de l'avenir !



EPUISAY

La filière bovins lait s'est réunie - **24 février 2022**

Afin de répondre aux préoccupations actuelles des éleveurs laitiers, une réunion technique, organisée par SCEL41, s'est tenue fin février à Epuisay, réunissant près d'une trentaine de participants.

Lore Ligonnière est tout d'abord intervenue afin de présenter les évolutions de la nouvelle PAC 2023. L'occasion pour les participants de se familiariser avec les différents changements et de prendre une première mesure de l'impact sur leur exploitation.

Dans un contexte de hausse des cours des aliments et des intrants, Marine Duru a présenté différents leviers permettant de réduire le coût alimentaire de l'atelier lait, parmi lesquels la stratégie d'achat, ou encore l'optimisation de la ration.

Enfin Juliette Baillon a développé des éléments et pistes pour renforcer l'autonomie alimentaire des élevages, voie fourrages comme voie concentrés.



NOYERS-SUR-CHER

Valoriser l'excellence des vins du Loir-et-Cher - **8 et 9 mars 2022**

L'édition 2022 du Concours départemental des vins en Loir-et-Cher, c'était les 08 et 09 mars dernier à l'antenne viticole de la Chambre d'agriculture.

Près de 80 échantillons sont entrés en lice afin de valoriser l'excellence des vins du département loir-et-chérien. Pendant deux jours, un jury composé de 25 professionnels du milieu viticole s'est réuni afin de déguster et de noter les vins.

A l'issue de cette dégustation, 18 médailles, dont 13 d'or ont été décernées à des viticulteurs loir-et-chériens. Le palmarès complet est à retrouver sur notre site internet. Félicitations à l'ensemble des médaillés !



MONTHOU-SUR-CHER

Journée démonstration en viticulture - **12 avril 2022**

Gérard Besnier, Conseiller Agrimachinisme à la Chambre d'agriculture des Pays de Loire est intervenu auprès d'une dizaine de viticulteurs lors d'une journée « réglage pulvérisateur et outils viticoles ».

La matinée s'est organisée autour du réglage du pulvérisateur avec une partie théorique, la vérification des outils et réglages, des tests sur panneaux blancs et des tests à la vigne avec des papiers hydro-sensibles. Lors de cette dernière activité, deux passages différents ont été testés : un passage « normal » et un passage à débit plus faible. Le débit plus élevé améliore la qualité de la pulvérisation et diminue la dérive.

L'après-midi a été consacré au réglage de tracteur et outil pour le travail du sol. À la suite d'une partie théorique portant sur les principaux réglages permettant d'améliorer l'efficacité du travail du travail du sol (mais aussi de limiter la surconsommation en fuel !), l'intervenant a proposé une mise en pratique. Celle-ci a abordé le réglage des pneumatiques en fonction du poids du tracteur avec outils, la vérification du débit d'huile hydraulique et la manière de trouver le bon régime moteur pour optimiser la puissance du tracteur sans surconsommer.

CHOUÉ

Journée technique et remise des sabots 2021 - **13 avril 2022**

La journée a commencé par une présentation de l'association « La Percheronne ». Constituée de plusieurs acteurs, dont des éleveurs de vaches de race Saosnoise, celle-ci a pour objectif de développer une filière territorialisée porteuse de valeur ajoutée.

Serge Nouzieres, Président du GDS, est également intervenu afin d'expliquer la prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage des veaux. Celle-ci passe notamment par une contention de l'animal adaptée, un matériel bien utilisé et une prise en charge directe de la douleur par une substance comme des sédatifs, une anesthésie locale et des anti-inflammatoires.

Nicole et Hugues Cassé, les éleveurs accueillants ont ensuite fait visiter leur ferme. Composée de trois ateliers, vaches allaitantes rouges des prés, poules pondeuses et grandes cultures, l'exploitation obtient des performances au sevrage intéressantes. Les sabots d'or, d'argent et de bronze ont été remis aux exploitants. « Nous sommes fiers d'avoir obtenu le sabot d'or car nous n'avons jamais eu d'autre impression que celle de faire notre travail d'une façon normale et adaptée à nos animaux » explique l'éleveur.

Maxime Marchand et Franck Charrier ont également été récompensés du sabot de bronze.



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE



Une opportunité pour faire évoluer votre stratégie de protection des cultures

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires est entrée en vigueur. Elle instaure le Conseil Stratégique Phytosanitaire, un suivi individualisé et obligatoire pour toutes les exploitations (sauf cas particuliers). Ce conseil permet aux agriculteurs d'améliorer leur stratégie de gestion des bioagresseurs.

La Chambre d'agriculture vous accompagne à travers trois offres :

- CSP Réglementaire : un diagnostic individualisé sur la base de vos IFT et des leviers d'adaptation pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- CSP Pass : un plan d'action technico-économique pour mettre en place de nouvelles pratiques de protection de vos cultures
- CSP Cap : un accompagnement par un conseiller afin de réajuster les leviers d'actions et un bilan annuel technico-économique

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr/vous-etes-agriculteur/productions-vegetales
Contact : csp@loir-et-cher.chambagri.fr

HVE



HVE, un atout pour l'avenir !

La Haute Valeur Environnementale, qui a pour objectif de valoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, s'articule autour de deux grands piliers : la préservation de la biodiversité et la réduction des intrants.

C'est une certification qui se révèle intéressante si vous êtes en circuits courts, en approvisionnement de restauration collective ou si vous souhaitez être dispensé de Conseil Stratégique Phytosanitaire. Celle-ci vous permettra de plus de vous situer dans le cadre de votre transition agro-écologique.

Une structure collective est également disponible, pour une fréquence de contrôle plus basse.

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr/vous-etes-agriculteur/environnement
Contact : hve@loir-et-cher.chambagri.fr

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE EN ÉLEVAGE



Améliorez la performance de votre élevage

Face à l'augmentation du coût des matières premières et à la volatilité des prix de vente, connaître et optimiser ses coûts de production est un axe d'amélioration.

Nous vous proposons une offre complète pour piloter la performance de votre élevage avec une optimisation de vos coûts de production.

Ainsi, la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher est à vos côtés à travers trois accompagnements. Ces derniers vous permettront de mesurer et de comparer la performance économique de votre élevage, d'améliorer la rentabilité de celui-ci, mais également d'assurer la réussite de vos changements de pratiques.

Bénéficier d'un accompagnement par un conseiller spécialisé et expert de votre filière !

Plus d'informations : loir-et-cher.chambres-agriculture.fr/vous-etes-agriculteur/productions-animales
Contact : secretariatelevage@loir-et-cher.chambagri.fr

MES PARCELLES



Alain Duruz, Agriculteur à Epuisay

Alain Duruz est exploitant agricole sur deux sites d'exploitation répartis dans l'Yonne et le Loir-et-Cher. La ferme de l'Yonne est composée de 120 hectares en cultures céréalières et de 10 hectares de vergers. L'exploitation loir-et-chérienne est composée de 144 hectares de SAU en grandes cultures.

Quand avez-vous décidé de travailler avec Mes Parcelles ?

J'ai commencé à utiliser Mes Parcelles à ses débuts en 2008. Les premières versions étaient perfectibles, mais c'est un outil qui a su évoluer et s'améliorer au fil du temps. J'ai rapidement adhéré à ses fonctionnalités et je dirais qu'aujourd'hui, c'est un outil indispensable pour tout agriculteur souhaitant obtenir des informations précises.

Quelle est votre utilisation actuelle du logiciel ?

Je l'utilise pour plusieurs opérations. Il me permet de faire mes plans prévisionnels de fumure, de consulter des données économiques notamment mes marges ou encore de suivre ma fertilisation et ma gestion phytosanitaire. C'est aussi un outil facilitateur dans le cadre de la déclaration PAC car je peux regrouper toutes mes

exploitations sur un même compte. En une heure, la déclaration est effectuée, c'est vraiment un gros gain de temps.

Pourquoi avez-vous choisi cette solution plutôt qu'une autre ?

J'avais la volonté de sortir du papier et de passer au numérique. Plusieurs coopératives avaient lancé leur propre logiciel, mais les retours de collègues n'étaient pas très positifs. Il m'a semblé que Mes Parcelles faisait partie des meilleures solutions sur le marché. Aujourd'hui, je ne regrette pas mon choix.

L'enregistrement des données est-il simple ?

Mes Parcelles est accessible sur l'ordinateur, mais aussi sur le téléphone. Parfois, j'insère mes informations depuis le smartphone au fil de mes interventions, parfois

je le fais à la semaine en une fois depuis l'ordinateur. Je dirais que ça me prend environ une heure par semaine en prenant mon temps. Mais par contre, ça me simplifie grandement le travail lorsque j'ai besoin d'avoir accès à mes données !

Quels sont les avantages notables du logiciel ?

C'est un outil simple d'utilisation qui permettra à tout agriculteur d'être serein dans ses enregistrements, notamment pour tout ce qui est réglementaire. Pour moi qui suis en HVE sur la partie vergers, Mes Parcelles simplifie la traçabilité et permet d'accéder rapidement aux informations en cas de contrôle. Enfin, c'est un outil qui est sécurisant dans le cadre de contrôle. En quelques clics, les informations sont disponibles et peuvent être remises à l'auditeur.

« Mes Parcelles, c'est un outil simple d'utilisation qui permettra à tout agriculteur d'être serein dans ses enregistrements »

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023

Les IAE, nouveautés de la conditionnalité

A compter du 1^{er} janvier prochain, de nouvelles modalités vont entrer en vigueur pour la PAC. L'une d'entre elles concerne la conditionnalité et l'instauration d'Infrastructures Agro Ecologiques (IAE).

Ces surfaces doivent être non-productives. Cela exclut les surfaces en cultures dérobées, les cultures fixatrices d'azote, le miscanthus, la silphe, les taillis à courte rotation, les bordures de forêt avec production et les surfaces en agroforesterie.

Les nouveaux éléments et surfaces non-productifs retenus sont* :

- Jachères mellifères : 1m² = 1,5 m²
- Jachères non mellifères : 1m² = 1m²
- Bandes tampon, Bordures de champ ou de forêts, sans production : 1 ml = 9m²
- Arbres isolés : 1 arbre = 10 m²
- Arbres alignés : 1ml = 10m²
- Haies : 1 ml = 10m²
- Bosquets : 1m² = 1,5 m²
- Mares : 1m² = 1,5 m²
- Fossés non maçonnés : 1ml = 10m²
- Murs traditionnels : 1ml = 1 m²

et de fourrages herbacés et/ou de légumineuses et/ou de jachère

- Les exploitations présentant au moins 75% de SAU en prairies permanentes et/ou consacrés à la production d'herbe ou d'autres fourrages herbacés et/ou à la production de riz
- Les exploitations de moins de 10 ha de terres arables

Les exploitations biologiques, en dehors des dérogations ci-dessus, sont soumises à la conditionnalité BCAE 8.

Les IAE pourront également permettre d'accéder aux écorégimes mais seules les IAE non-productives seront prises en compte.

La Chambre d'agriculture vous propose un diagnostic individuel pour le calcul des IAE, mais également une présentation globale de la nouvelle PAC et des modalités d'obtention des aides avec des simulations personnalisées.

Contactez-nous au **02 54 55 20 08**.

Un format formation vous est également proposé pour appréhender la nouvelle PAC. Les prochaines dates sont le 18 mai (lieu à définir selon localisation des stagiaires) et le 23 mai à Blois. Informations et inscriptions à ce mail : formation@loir-et-cher.chambagri.fr

EXEMPLE

Exploitation avec une SAU de 210 hectares, dont 10 hectares de prairies permanentes et 200 hectares de terres arables

Option 1

> 4 % d'IAE équivalent à 8 ha

Soit par exemple
- 8 ha de jachère
- Ou 5,34 ha de jachères mellifères
- Ou 8 km de haie

Option 2

> 3 % d'IAE équivalent à 6 ha, soit :

6 ha de jachère
Ou 4 ha de jachères mellifères
Ou 6 km de haie

+
> 4 % de fixatrice d'azote ou de dérobées, équivalent à 8 ha, soit :

26,67 ha de dérobée SIE
Ou 11,43 ha de luzerne, pois sans phyto

Deux options sont disponibles.

Dans le premier cas, l'exploitation devra consacrer au moins 4% des terres arables à ces surfaces et éléments non-productifs.

Dans la seconde option, au moins 7% des terres arables de l'exploitation devront être consacrées aux IAE, avec au moins 3% des terres arables en éléments et surfaces non-productifs et des cultures dérobées (avec un coefficient d'équivalence de 0,3) et/ou cultures fixatrices d'azote (coefficient 1), cultivées sans utilisation de produits phytosanitaires afin d'obtenir ces 7%.

Des dérogations sont possibles dans trois cas de figures :

- Les exploitations présentant au moins 75 % de terres arables dédiées à la production d'herbe

* Les équivalences sont données à titre indicatives et ne seront définitives que lorsque le PSN - Plan Stratégique Français - sera validé en juin par la Commission Européenne.

MAI

Le 20 mai
Soirée théâtre-débat «L'agriculture dans la société» à Morée (41)

Organisée dans le cadre du comice agricole, cette soirée sera l'occasion de dialoguer entre agriculture et grand public.

Les 21 et 22 mai
Comice agricole de Morée (41)

La grande fête de l'agriculture locale organisée par la Société Départementale d'Agriculture.

Le 24 mai
Salon Tech&Bio Centre-Val de Loire Rechinon-Rians (18)

Le rendez-vous de l'agriculture biologique en local autour des Grandes Cultures et Légumes.

JUIN

Le 05 juin
Marché de Printemps de Bienvenue à la Ferme à Blois (41)

Les producteurs de Bienvenue à la Ferme organisent leur premier marché estival au Port de la Creusille à Blois.

Le 05 juin
Remise des prix du Concours départemental des vins à Blois (41)

A l'occasion du Marché de Printemps de Bienvenue à la Ferme, remise des prix du Concours des vins en Loir-et-Cher.

Le 21 juin
Assemblée Générale SCEL41, lieu à définir

Rencontre des adhérents SCEL 41 afin d'effectuer le bilan de l'année.

la Ferme pour leur second marché estival, aux Jardins de l'Evêché, et faites le plein de produits locaux.

SEPTEMBRE

du 13 au 15 septembre
Salon SPACE à Rennes (35)

Rendez-vous à la 36^{ème} édition du salon international de l'élevage pour toutes les productions animales.

Date à définir
Salon Ter'Energies dans le Cher (18)

Un lieu de rencontre pour échanger autour des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, photovoltaïque...)

JUILLET

Le 22 juillet
Colloque viticole, lieu à définir
L'événement phare de la viticulture et de l'oenologie du département.

Le 24 juillet
Marché d'été de Bienvenue à la Ferme à Blois (41)
Retrouvez les producteurs de Bienvenue à



Retrouvez toute l'actualité agricole ainsi que les dates des événements sur notre site internet www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr



Terr'actif est le magazine de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Editeur et imprimeur : ISF Imprimerie, 2 rue des 11 Arpents, 41000 BLOIS - Courriel : contact@isf-imprimerie.fr labelisé IMPRIM VERT - Tel : 02 54 56 43 43 • Directeur de publication : Arnaud BESSÉ • Rédacteur en chef : Céline DIARD • Rédacteurs : Cécile GROSSEUVRES, Florian VINCENT, Frédérique GARNIER, Marine DURU, Lore LIGONNIERE, Briec MENAGER, Paul DAYBER, Elise GOLLIARD, Marc MERCIER, Rémy DUBOIS, Anaïs LE MOIGN • Trimestriel gratuit imprimé sur papier recyclé • Date de parution : Mai 2022 • Crédits photos : Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher • Les articles parus sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction, même partielle des articles, est interdite sauf accord préalable.

DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLANTONS » DU PLAN DE RELANCE

- Initiation de **25 projets** de plantation d'arbres au sein d'exploitations agricoles
- Un linéaire cumulé de **35 kms** pour un total de **45 000 plants**, une fois les implantations réalisées !
- Au service de la biodiversité et des territoires

Plantons des haies !



REPÈRES ÉCONOMIQUES

6 Groupes • Coûts de production du lait

- 36 exploitations laitières membres des groupes via la formation « Analyser son coût de production du lait » sur 2 jours



Accompagnement des agriculteurs et viticulteurs touchés par le gel avec la cellule

« Passer le Cap »

300

viticulteurs, arboriculteurs et apiculteurs soutenus par les aides du Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Participation aux journées sur l'alimentation organisées par la SDA et le Conseil Départemental

2 animations autour des fruits et des légumes : un jeu de reconnaissance et un memory

780 élèves ont participé à ces événements



Un coup de pouce des collectivités territoriales pour s'installer

Accompagnement de 13 porteurs de projets dans leur recherche de foncier sur les territoires d'Agglopolys, du Val de Cher Controis ou encore du Romorantinais et Monestois.



DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION
Réalisation de déclarations PAC en distanciel :
rapide, simple et efficace

→ 26%
des déclarations PAC réalisées en distanciel

Découvrez le rapport d'activités 2021 complet en flashant ce QR code ou rendez-vous sur notre site internet, rubrique «Nos publications» : www.loir-et-cher.chambres-agriculture.fr

